MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

Décision n° 11358 du 20 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs

NOR : *INTJ1822303S*

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 17273 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727065S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2018 :

Lacroix Fabrice	NIGEND : 213 930	NLS : 8 063 871

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2018 :

Colnelle Yann	NIGEND : 195 640	NLS : 8 048 198

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er septembre 2018 :

Le Port Sébastien	NIGEND : 232 066	NLS : 8 085 690
Bournonville Maud	NIGEND : 241 978	NLS : 8 088 242

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2018 :

Bardot Frédéric	NIGEND : 178 263	NLS : 8 030 379
Munière Raphaël	NIGEND : 178 879	NLS : 8 030 377
Matteini Vivian	NIGEND : 176 920	NLS : 8 032 535
Lebert Davy	NIGEND : 179 323	NLS : 8 029 558
Da Rocha Carlos	NIGEND : 170 083	NLS : 8 025 329

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 août 2018.

Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale du Doubs,
F. Tavart